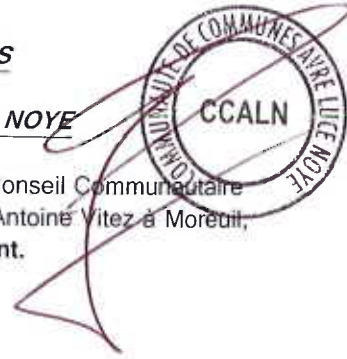




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 49

• suppléés : 2

• représentés : 9

Votants : 58

Date de la convocation :

6 octobre 2017

Secrétaire de séance :

Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 12 OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 6 octobre 2017, s'est réuni à la Salle Antoine Vitez à Moreuil, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAIN QUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, MICHELIN (Suppléant représentant Monsieur LECONTE, délégué de Fouencamps) CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Madame FLAMANT) DESROUSSEAU (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur VAN OOTEGHEM (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur LECONTE, Monsieur LECLABART (Représenté par Madame SAIN QUENTIN, suppléante) Madame WU (Pouvoir remis à Monsieur CAPELLE) Madame HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE)

Absents non excusés : Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, DALRUE et CLEMENT.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION MDSI / CCALN

Par convention signée le 13 août 2007, la Communauté de Communes Avre Luce Moreuil, a consenti une occupation partielle de l'immeuble sis 13, rue Maurice Garin à Moreuil, au profit du Département pour y abriter le Centre Médico-Social de Moreuil.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Avre Luce Moreuil a fusionné avec celle du Val de Noye pour créer la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2018, le Centre Médico-Social précité, deviendra une MDSI : Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion. Pour ce faire, le Département souhaite augmenter la surface occupée et mutualiser la salle d'attente et l'espace accueil avec la Communauté de Communes.

Afin de prendre en considération ces modifications, il convient d'abroger la convention en vigueur et d'en conclure une nouvelle.

La surface louée passerait de 154.5 m² à 323.73 m².

Le prix de location : 99 € / m²

La redevance annuelle s'élèverait à 32 075 € (15 308 € précédemment)

Ci-joint la convention et les plans annexés.

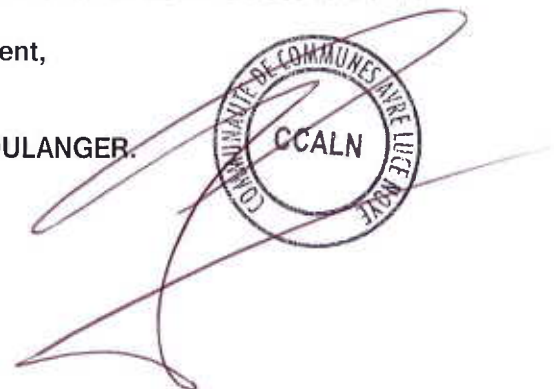
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › convient des termes de la convention annexée avec le Conseil Départemental de la Somme, portant sur l'occupation d'une partie du bâtiment situé 13, rue Maurice Garin à Moreuil ;
- › autorise le Président à signer la convention ;
- › autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 12 octobre 2017 à Moreuil

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 31.10.2017

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Convention d'occupation MDSI / CCALN	2017.12.10-1	/
DELIB. : Résiliations de marchés	2017.12.10-2	/
DELIB. : Convention avec le CDG80 pour la désignation d'un AFCI	2017.12.10-3	/
DELIB. : CCVN / CG 2016 et CA 2016	2017.12.10-4	(les documents vous seront envoyés ultérieurement) /
DELIB. : Décisions Modificatives aux BP 2017	2017.12.10-5	/
DELIB. : Affectation des résultats 2016 aux BP 2017	2017.12.10-6	/
DELIB. : Convention CCALN / Grand Roye / Déchetterie d'Ailly-sur-Noye	2017.12.10-7	/
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein de l'Association du site de Folleville	2017.12.10.8	/

Pol
Le Président,
Pierre BOULANGER



FAIT A MOREUIL, le 31 OCTOBRE 2017

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

- 2 NOV. 2017

ARRIVÉE